

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour réaliser un projet relatif au programme de modernisation PRE (ERP) (Dossier R-4086-2019)

Objet de la demande

Énergir s.e.c (Énergir) a déposé, le 15 mai 2019, une demande d'autorisation à la Régie de l'énergie (la Régie) afin de réaliser un projet d'investissement relatif à un programme de modernisation PRE (ERP). Le projet d'investissement permettra à terme le remplacement de la solution technologique PRE (ERP) actuelle et la modernisation des processus d'affaires. Énergir prévoit scinder le projet en plusieurs phases.

Pour la phase faisant l'objet de la présente demande, Énergir demande l'autorisation de réaliser le volet de modernisation PRE-RH visant le remplacement des divers progiciels présentement utilisés pour la gestion des ressources humaines ainsi que la modernisation des processus d'affaires afférents (le **Projet**).

Énergir demande également de créer un compte de frais reportés pour y comptabiliser les coûts encourus lors de cette phase.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la *Loi*), et de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le *Règlement*).

Le coût global estimé du Projet s'élève à 6,2 M\$.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie à Énergir, **au plus tard le 27 juin 2019 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 4 juillet 2019 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande ainsi que les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca